

FICHE DE DONNEES SECURITE



Date de révision : 21/01/2015
Remplace l'édition de : 04/04/2014

- 1. Nom du produit :** pigment perle
Description du produit : pigment micacé en poudre pour la préparation de couleurs pour les Arts ou la décoration.

Fabriquant : Société des Ogres de France
93 chemin des ocriers
84400 Apt –France-
Tél : 00.33 (0)490.746.382
Mail : info-distribution@ogres-de-france.com

- 2. Identification des dangers**
Pas de dangers particuliers connus

- 3. Nature chimique du produit**
Caractérisation chimique : Mica (Silicate de K-Al)

- 4. Premiers secours**
 - **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
 - **Après ingestion:** Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.
 - **Indication pour le médecin :** Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique.

- 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
Moyens d'extinction: Extincteur à poudre, mousse.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: CO2
Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

- 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
 - **Les précautions individuelles:** Eviter la formation de poussière.
 - **Mesures pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir par moyen mécanique.

- 7. Manipulation et stockage :**
Précautions à prendre pour la manipulation:
Eviter la formation de poussière.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Manipulation:

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de courte durée, filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides (type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Gants de protection

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9. Propriétés chimiques et physiques

Forme: Poudre

Couleur: Blanche à effet nacré

Odeur: Inodore

Valeur du pH : 7 - 10 (40g/l) DIN EN ISO 787-9

Changement d'état

Point de fusion: le produit se décompose Point

d'ébullition: Non applicable.

Point d'inflammation: Non applicable.

Inflammabilité : non inflammable.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20°C: 3,0 g/cm³

Masse volumique: 0,16 g/cm³

Solubilité : Insoluble avec l'eau:

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: DL50 rat (par voie orale) : > 5.000 mg/kg

Effet primaire d'irritation:

-de la peau: Pas d'effet d'irritation.

-des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

12. Informations écologiques

· **Ecotoxicité :**

Evaluation de la toxicité aquatique. Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'effet négatif sur l'environnement

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

· **Emballages non nettoyés:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Marine Polluant :

Non

Transport aérien ICAOTI et

IATA-DGR:

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations relatives au transport

Marquage selon les directives CEE:

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les listes CEE ou d'autres sources dont nous avons connaissance.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.